

Déclaration liminaire au CTSD du vendredi 29 janvier 2021

Monsieur le Directeur d'académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le Sgen-CFDT Nord Pas de Calais vous présente ses meilleurs vœux pour 2021.

Cette année commence pourtant sous des auspices plus mauvais que l'an dernier. Nous sommes en pleine crise sanitaire et l'incertitude est toujours de mise. Le cap à suivre est incertain et fluctuant, les annonces médiatiques du dimanche, susceptibles d'être contredites par celles du jeudi soir, mettent les personnels en difficulté.

Cette pandémie détériore encore davantage les conditions de travail des personnels. La mise en place et le suivi des protocoles sanitaires sont beaucoup trop variables d'un établissement à l'autre, en particulier dans le second degré, ce qui renforce le sentiment d'insécurité des agents.

Dans ce contexte anxiogène, notre académie perd des moyens.

Tous les ans, c'est la même rengaine, encore des suppressions, et ce pour la troisième année consécutive. Lille est l'académie qui connaît la plus forte baisse, malgré une population des plus fragiles de France. Comment dans ces conditions venir en aide aux élèves les plus touchés par la crise ? Comment leur donner une aide personnalisée et diminuer les inégalités qui ont augmenté ces derniers mois ? Comment diminuer la charge de travail toujours croissante des personnels pour qu'elle soit acceptable ?

La répartition des moyens dans l'académie suit les orientations nationales en étant déconnectée des variations d'effectifs.

En effet, le premier degré gagne 120 ETP alors qu'il perd 6463 élèves et dans le même temps le second degré perd 90 ETP alors que ses effectifs sont en hausse de plus de 1600.

Cette répartition est encore plus préoccupante quand on considère les heures postes puisqu' il y aura 194 suppressions dans le second degré. La compensation en heures supplémentaires d'une partie de ces suppressions va dégrader, encore une fois, les conditions de travail de très nombreux collègues. Derrière les chiffres, il y a des enseignants qui vont voir leur quotidien bouleversé.

Prioriser le 1er degré dans la répartition des postes dans un contexte de baisse démographique scolaire peut éventuellement s'entendre, mais à y regarder de plus près, la rentrée s'annonce délicate dans les écoles également. En effet, une part non négligeable de ces moyens est prévue pour l'augmentation des décharges pour les directeurs d'école. Même si elle n'est pas à la hauteur des besoins, le Sgen-CFDT Nord Pas de Calais approuve cette démarche mais cette enveloppe n'aura pas d'impact sur les effectifs par classe.

Les dédoublements en CP et CE1, dont il faudra faire une évaluation indépendante, dégradent les conditions de travail des autres enseignants car ils génèrent trop souvent une hausse du nombre d'élèves par classe à partir du CE2. Comment dans ces conditions accompagner au mieux un public fragile ?

Enfin, nous relayons l'inquiétude des personnels concernant les moyens pour le volet remplacement qui n'est pas à hauteur des besoins constatés et qui, cette année plus particulièrement, mettent encore plus à mal les équipes qui doivent s'arranger avec des directives contradictoires: ne pas "mélanger les cohortes, ne pas demander aux parents de garder leurs enfants dans la mesure du possible!!

Dans le second degré, pour les collèges du Nord, les effectifs sont quasi-stables mais 61 postes seront supprimés et 39 ETP attribués en HS. Cette baisse continue des moyens depuis 2017 a vu le H/E passer de 1.33 à 1.30 ce qui représente la perte de plus de 150 ETP malgré une hausse des effectifs de date à date.

Si dans le premier degré, les moyens sont mis en priorité sur l'éducation prioritaire et les REP+ en particulier, il n'en est pas de même dans les collèges. En effet, les établissements classés en rep+ absorberont la quasi-totalité de la baisse en raison du changement des seuils de calcul. Les suppressions de classes, l'augmentation des effectifs par division vont compliquer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves dans ces établissements. Nous le regrettons.

Depuis l'an dernier, l'IPS est le critère retenu pour procéder à la répartition des moyens dans les collèges du Nord. La carte de l'éducation prioritaire n'est plus utilisée. Cette carte a un défaut, elle est stable dans le temps ce qui prive certains EPLE de moyens quand les conditions évoluent. Mais cette stabilité est aussi une force. Comment mettre en place des projets dans le temps ? Comment motiver les collègues ou rendre les postes en éducation prioritaire attractifs quand les conditions de travail peuvent changer d'une année sur l'autre ?

Il nous paraît donc important d'assurer, de façon transparente, une certaine stabilité sur deux ou trois ans. C'est semble-t-il le cas, au moins partiellement, avec le lissage opéré dans la part C. Nous souhaiterions que cette dotation complémentaire apparaisse dans les tableaux que vous nous fournissez afin que nous puissions prendre en compte ces éléments.

Nous souhaiterions par ailleurs que ces documents nous soient envoyés plus en amont du GT. Cette année, nous les avons reçus un jour ouvrable avant cette réunion.

Nous savons que ces demandes généreront des tâches supplémentaires aux personnels de vos services, nous en profitons pour les remercier pour la qualité de leur travail.

Nous ne voulons pas terminer sans évoquer quelques lueurs d'espoir.

Sanitaires d'abord, avec la protection que les vaccins vont nous apporter mais également avec de nouvelles pratiques qui améliorent les conditions d'hygiène et de vie dans les établissements scolaires.

Sur ce sujet, nous souhaiterions que les personnels de l'éducation nationale de plus de 50 ans puissent, à l'image de certains personnels du département (semble-t-il) bénéficier d'une priorité de vaccination.

Professionnelles ensuite avec l'annonce prochaine d'une loi de programmation pluriannuelle qui apportera, nous l'espérons un peu de positif, à travers notamment une revalorisation promise des rémunérations qui ne serait que justice .